



Guide sur

**L'EXPIRATION
DU BREVET SUR
LE SOYA**

ROUNDUP READY^{MD}

le soya

TABLE DES MATIÈRES

- 1 | Introduction
- 2 | Qu'est-ce qu'un brevet?
- 3 | Le brevet sur le soya Roundup Ready d'origine
- 5 | Calendrier – Ce qui arrivera et quand
- 6 | Utilisation de la technologie du soya Roundup Ready d'origine après l'expiration du brevet
- 7 | L'avenir
- 9 | Foire aux questions

INTRODUCTION

L'arrivée du soya Roundup Ready sur le marché canadien vers le milieu des années 1990 a considérablement modifié le paysage de la production de soya au Canada. Avant, les coûts de production étaient plus élevés, la lutte contre les mauvaises herbes était ardue et les rendements avec les systèmes de désherbage conventionnels étaient nettement inférieurs.

Grâce à l'intégration de la technologie Roundup Ready aux variétés de soya, la culture a acquis une tolérance aux herbicides pour usage agricole Roundup^{MD}, inaugurant une nouvelle ère de performance de désherbage supérieure, de sécurité sans précédent pour la culture et de potentiel de rendement accru. Les producteurs canadiens ont rapidement adopté cette technologie, de sorte que le système Roundup Ready est devenu la norme en production de soya au Canada. Aujourd'hui, le système Roundup Ready occupe plus de 60 % des superficies cultivées en soya au Canada, et 95 % des utilisateurs de cette technologie en sont satisfaits.¹

En 2011, toutefois, la production de soya Roundup Ready au Canada connaîtra des changements, compte tenu de l'expiration du brevet de la technologie du soya Roundup Ready d'origine. La période de transition culminera en 2013, alors que les producteurs canadiens auront pour la première fois la possibilité de semer leurs propres semences de soya Roundup Ready. Mais que se passera-t-il entre 2011 et 2013? Quelles seront les possibilités et obligations de chacun? Et que réserve l'avenir pour la production de soya au Canada avec Roundup Ready et les autres technologies de production? Vous trouverez dans ce livret – **Guide sur l'expiration du brevet sur le soya Roundup Ready** – la réponse à toutes ces questions et à bien d'autres. Nous vous invitons à le lire et à y référer pour vous aider à planifier l'avenir et à prendre des décisions par rapport au rôle que vous réserverez aux technologies du soya sur votre ferme ou dans votre entreprise agricole.

QU'EST-CE QU'UN BREVET?

Selon l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, les brevets sont des droits donnés par le gouvernement qui confèrent aux inventeurs les droits exclusifs sur leurs inventions. En d'autres mots, un brevet est un droit d'une durée limitée qui empêche quiconque de fabriquer, utiliser ou vendre une invention dans le pays où le brevet est accordé, pendant toute la durée de vie du brevet. Ainsi, les brevets servent d'incitatifs qui encouragent et stimulent le développement de produits ou de procédés novateurs, utiles et inventifs. Les brevets jouent un rôle important en agriculture et dans bien d'autres secteurs, car ils contribuent à notre économie et à la société en général.

Au Canada, un brevet confère une protection pendant 20 ans à compter de la date à laquelle la demande de brevet est enregistrée. Au cours de la vie d'un brevet, l'inventeur est tenu de payer des « droits de maintien » s'il souhaite que le brevet demeure en vigueur.²

LE BREVET SUR LE SOYA ROUNDUP READY D'ORIGINE (RO1)

Le brevet sur la technologie du soya Roundup Ready d'origine a permis de soutenir le développement et la commercialisation de variétés de soya tolérant le glyphosate. Au Canada, le brevet sur ce caractère expirera au mois d'août 2011 et le RO1 deviendra le premier caractère issu de la biotechnologie végétale largement répandu dont le brevet est arrivé à échéance.

Aux États-Unis, cette même technologie demeurera sous la protection d'un brevet jusqu'en 2014.

Il est important de savoir que la technologie du soya Roundup Ready de la génération suivante (c'est-à-dire le soya Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC}) est protégée par un brevet différent de celui du caractère Roundup Ready de première génération. Par conséquent, les changements qui s'appliqueront à l'utilisation de la technologie du caractère RO1 à l'expiration de son brevet en août 2011, **ne s'appliquent pas** au soya Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC}.

Bien que le brevet sur la technologie du soya Roundup Ready expire en 2011, les producteurs qui utiliseront cette technologie en 2011 devront continuer à respecter les droits sur ce brevet puisqu'il sera encore en vigueur et que la loi régissant les brevets s'appliquera toujours.

La vaste majorité des producteurs agricoles canadiens respectent la loi sur les brevets et se soumettent aux conditions stipulées dans l'Entente de gestion responsable des technologies qu'ils ont signée. Comme elle l'a fait chaque année depuis l'arrivée de la technologie du soya Roundup Ready au Canada, Monsanto maintiendra son Programme de protection de la technologie par des inspections au champs, dans le but de contribuer à offrir des conditions de

marché équitables à tous les producteurs qui utilisent et bénéficient de cette technologie. Le respect intégral des conditions de l'Entente de gestion responsable des technologies est un facteur important qui permet de garantir aux producteurs agricoles un accès ininterrompu à de nouveaux produits et technologies. Cela contribue aussi à alimenter un sentiment de justice pour tous au sein de l'industrie agricole.

CALENDRIER – CE QUI ARRIVERA ET QUAND

L'expiration du brevet sur la technologie du soya Roundup Ready d'origine (ROI) au Canada en août 2011 crée un certain nombre de possibilités et d'obligations pour les utilisateurs de la technologie ROI à compter de cette date. Ces possibilités et obligations sont présentées ci-dessous et résumées dans le tableau au milieu de ce document:

En 2011 : le brevet sur le caractère du soya ROI expire au mois d'août 2011

En 2011 : l'obligation contractuelle de **ne pas** conserver de semences en vertu de l'Entente de gestion responsable des technologies demeure en vigueur

En 2011 : parce que les producteurs utilisent une technologie protégée par un brevet encore en vigueur, la semence **ne peut pas** être conservée pour être semée en 2012

En 2012 : un producteur peut décider d'acheter de la semence ROI certifiée d'une entreprise de semences qui détient une licence valide pour le soya ROI, sans obligations contractuelles ni droits technologiques à payer à Monsanto

En 2012 : un producteur peut décider de conserver de la semence de sa récolte de 2012 pour la semer en 2013, à condition que l'entreprise de semences de qui il a acheté la semence semée en 2012 n'ait pas d'obligations contractuelles l'empêchant de le faire

En 2013 : un producteur canadien peut décider de semer du soya ROI provenant de sa propre récolte

Jusqu'en 2021 : Monsanto assurera l'intégralité des services de soutien sur la réglementation pour le grain issu du soya ROI, afin de donner suffisamment de temps à l'industrie de vendre et transformer les récoltes sur les marchés intérieurs et internationaux.

UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DU SOYA ROUNDUP READY D'ORIGINE APRÈS L'EXPIRATION DU BREVET

Les possibilités et obligations pour les producteurs qui souhaitent utiliser la technologie du soya ROI après l'expiration du brevet, soit en achetant de la semence ROI ou en conservant de la semence ROI de leur propre récolte, sont décrites à la page 5.

De plus, Monsanto, le détenteur du brevet sur le soya ROI, a pris un certain nombre d'engagements à l'endroit des entreprises de semences détenant déjà une licence pour le soya ROI, afin de maintenir la disponibilité de la technologie et en permettre l'utilisation après l'expiration du brevet. Ces engagements sont les suivants :

- aider les entreprises de semences à poursuivre la production et la vente de variétés de soya ROI après 2011, si telle est leur décision;
- **ne pas** exiger que les titulaires de licence détruisent ou retournent la semence au détenteur du brevet à l'expiration des licences accordées pour le caractère du soya ROI;
- aider les entreprises de semences qui choisissent d'adopter la technologie du soya de génération suivante, soit Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC}, en ne les empêchant pas de vendre des variétés contenant la technologie ROI d'origine après l'expiration du brevet, si elles le souhaitent; et
- assurer l'intégralité des services de soutien sur la réglementation pour la technologie du soya ROI jusqu'en 2021, afin de faciliter les activités de vente et de transformation des récoltes sur les marchés intérieurs et internationaux.

L'AVENIR

L'expiration du brevet sur le caractère du soya ROI et la transition de cette technologie vers le domaine public qui en découle engendrent un certain nombre d'autres considérations importantes. La première est que cette situation donne accès à tous à cette technologie, ce qui, entre autres choses, stimule et motive les individus et les entreprises à investir dans de nouvelles technologies. Le fait que Monsanto et d'autres entreprises continuent à investir dans le développement de nouveaux caractères pour le soya qui profiteront aux producteurs agricoles canadiens montre que le système d'octroi de brevets favorise l'innovation.

Chez Monsanto, nous continuons à consacrer tous nos efforts à fournir aux producteurs agricoles les meilleures technologies de productions végétales, des technologies qui les aideront à connaître du succès. Nous croyons que la meilleure façon de contribuer à leur succès est de continuer à investir dans la recherche et le développement qui mènent à la création et à la commercialisation de nouveaux produits et technologies utiles. Notre engagement à l'endroit de la R et D se reflète dans l'investissement de près de 2 millions de dollars que nous consacrons quotidiennement à la recherche, à l'identification et à la mise en marché de technologies novatrices.

Notre nouvelle technologie du soya Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} est un excellent exemple de percée technologique dans le domaine du soya qui offre un potentiel de rendement nettement amélioré, par rapport au soya Roundup Ready d'origine. En fait, dans le court laps de temps écoulé depuis qu'elle est offerte sur le marché, cette technologie a produit des résultats qui, par les techniques traditionnelles de sélection, auraient dû prendre des années à obtenir.

Cette technologie servira de plateforme à partir de laquelle seront développées les futures technologies de caractères pour le soya de Monsanto.

En plus du potentiel de rendement accru offert par la plateforme technologique Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC}, certains aspects de notre programme de recherche sont orientés vers la combinaison de ces avantages à d'autres technologies de caractères, dont :

- la tolérance au dicamba aux fins d'amélioration du désherbage;
- l'huile de soya pauvre en gras saturés (Vistive^{MD} Gold) qui répondra à la demande croissante des consommateurs et des entreprises alimentaires; et
- le soya oméga-3 à partir duquel on tire des huiles contenant des acides gras oméga-3 favorables à la santé cardiaque et qu'on ne retrouvait traditionnellement que dans d'autres aliments.

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Q: Quand le brevet sur la technologie Roundup Ready d'origine (ROI) arrive-t-il à expiration?

R: Le brevet canadien sur la technologie ROI expire au mois d'août 2011.

Q: Quelles sont les conséquences de l'expiration du brevet sur la technologie ROI pour les producteurs de soya?

R: L'expiration du brevet sur la technologie ROI engendre un certain nombre de nouvelles possibilités et obligations pour les producteurs de soya, par rapport à l'achat, à la récupération ou à la réutilisation des semences de soya ROI. À compter de 2012, un producteur pourra décider d'acheter de la semence ROI certifiée d'une entreprise de semences, sans obligations contractuelles ni droits technologiques à payer. À compter de 2012, les producteurs agricoles auront également la possibilité de conserver de la semence ROI de leur propre récolte de 2012 pour la semer en 2013.

Q: Est-ce que je devrai continuer à participer au Programme de protection de la technologie en collaborant aux inspections au champ?

R: Oui. Bien que le brevet sur la technologie du soya Roundup Ready expire en 2011, il s'appliquera encore aux producteurs qui utiliseront cette technologie en 2011. Par conséquent, ces producteurs doivent savoir que les droits associés à ce brevet continueront à s'appliquer et qu'ils devront être respectés. De plus, le Programme de protection de la technologie par les inspections au champ se poursuivra pour le soya Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} et d'autres technologies.

Comme elle l'a fait chaque année depuis l'arrivée de la technologie du soja Roundup Ready au Canada, Monsanto maintiendra son Programme de protection de la technologie par des inspections au champ, dans le but de contribuer à offrir des conditions de marché équitables à tous les producteurs qui utilisent et bénéficient de cette technologie. Le respect intégral des conditions de l'Entente de gestion responsable des technologies est un facteur important qui permet de garantir aux producteurs agricoles un accès continu à de nouveaux produits et technologies. Cela contribue aussi à alimenter un sentiment de justice pour tous au sein de l'industrie agricole.

Q: Quelles sont les conséquences de l'expiration du brevet sur le soja ROI pour les entreprises de semences qui détiennent une licence pour cette technologie?

R: Les entreprises détentrices d'une licence pourront continuer à vendre le soja ROI après 2011. Elles **ne seront pas** tenues de détruire ni de retourner les semences au détenteur du brevet à l'expiration de leur licence sur le caractère du soja ROI d'origine. Si elles le souhaitent, les entreprises de semences détenant une licence pour la technologie du soja de prochaine génération Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} pourront aussi continuer à vendre des variétés dotées de la technologie ROI après l'expiration du brevet.

Q: Est-ce que je pourrai encore acheter de nouvelles semences de soja ROI après l'expiration du brevet?

R: Oui. Les entreprises de semences licenciées détenant une licence valide pour le soja ROI pourront continuer à produire et à vendre des variétés de soja ROI après 2011.

Q: Le soja Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} est-il protégé en vertu du même brevet?

R: Non. Le soja Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} est une nouvelle technologie, différente de celle du soja ROI d'origine. Par conséquent, les changements qui s'appliqueront à l'utilisation de la technologie du caractère ROI à l'expiration du brevet en août 2011 ne s'appliqueront pas aux variétés de soja Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC}.

Le nouveau soja Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} est issu d'une technologie différente qui est aussi protégée par un brevet et qui continuera à être vendue au Canada aux producteurs agricoles ayant signé une Entente de gestion responsable des technologies (EGRT). Conformément aux dispositions du brevet et aux conditions de l'EGRT, les utilisateurs de cette technologie peuvent être sélectionnés au hasard pour participer au Programme d'inspections au champ de Monsanto.

Q: Est-il prévu de remplacer la technologie ROI par une nouvelle technologie améliorée?

R: Oui. C'est déjà fait. Un des objectifs et conséquences du système de brevet est de stimuler et de motiver les individus et les entreprises à investir dans de nouvelles technologies. Dans le cas spécifique du soja, Monsanto et d'autres entreprises continuent à investir dans le développement de nouveaux caractères pour le soja qui profiteront aux producteurs agricoles canadiens. L'arrivée du soja Genuity^{MD} Roundup Ready 2 Rendement^{MC} sur le marché récemment est un excellent exemple d'une nouvelle technologie qui, compte tenu du potentiel de rendement nettement supérieur qu'elle offre, bénéficiera aux producteurs agricoles du Canada.

Renseignements additionnels

1 Étude sur la notoriété et l'image de marque. Stratus Agri Marketing Inc., 2006.

2 Source : Site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (www.cipo.ic.gc.ca).

La compagnie Monsanto est membre du groupe Excellence par la gestion responsable¹⁵ (EGR). Les produits de Monsanto sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'EGR et à la politique de Monsanto pour la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ce produit a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ce produit ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer la politique de ces derniers relativement à l'achat de ce produit. Excellence par la gestion responsable¹⁵ est une marque de service de Excellence par la gestion responsable.

VEUILLEZ TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES QUI FIGURENT SUR LES ÉTIQUETTES DES PESTICIDES. Les cultures Roundup ReadyRD possèdent des gènes qui leur confèrent une tolérance au glyphosate, l'ingrédient actif des herbicides pour usage agricole de marque RoundupRD. Les herbicides pour usage agricole de marque RoundupRD détruiront les cultures qui ne tolèrent pas le glyphosate. Monsanto en Direct et le logoRD, Monsanto et son logoRD, RoundupRD, Roundup OriginalRD, Roundup ReadyRD, Roundup Ready 2 Rendement^{14C} et VistiveRD sont des marques de commerce de Monsanto Technology LLC. Titulaire de licence : Monsanto Canada, Inc. ©2010 Monsanto Canada, Inc. (TR2036-1-BIL-11/10)

Pour plus d'informations visitez
www.soybeans.com



MONSANTO



Tableau : Événements marquant l'expiration du brevet sur le soya Roundup Ready d'origine

2011	2012	2013	2014	2021
<ul style="list-style-type: none"> Expiration du brevet sur le soya ROI Les conditions de l'Entente de gestion responsable des technologies demeurent en vigueur (c.-à-d., aucune semence conservée) 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'acheter de la semence ROI certifiée d'une entreprise de semences (sans obligations contractuelles ni droits technologiques) Possibilité de conserver la semence ROI récoltée pour la semer en 2013 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de semer la semence de soya ROI provenant de sa propre récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Expiration du brevet sur le soya ROI aux États-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> Monsanto assure l'intégralité des services de soutien sur la réglementation pour la vente et la transformation du grain ROI

MONSANTO
EN DIRECT
1 800 667 4944 ^{MX}



MONSANTO

